



4068381

Dénomination : IN EXTENSO RHONE ALPES
n° de gestion : 2001B00700
n° d'identification : 434 713 871
n° de dépôt : A2011/027212
Date du dépôt : 17/11/2011
Pièce : Ordonnance du Président

TAS 168448

11 OP 2355
8.11.11

1131200013

**REQUETE CONJOINTE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION
AUPRES DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON**

- La société **CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE**, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 75.000 €, dont le siège social se trouve à Saint Etienne (42000) – Immeuble le Delta – 1 Allée de l'Electronique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Etienne sous le numéro 343 153 847 RCS Saint Etienne, inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Rhône Alpes, représentée par **MONSIEUR PASCAL LEVIEUX**, Président,

D'une part,

- La société **IN EXTENSO RHONE ALPES**, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 8 493 150 € dont le siège social se trouve 81 boulevard de Stalingrad, BP 81284, 69608 Villeurbanne Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 434 713 871 RCS Lyon, inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Rhône Alpes et membre de la Compagnie Régionale de Lyon, représenté par **MONSIEUR PASCAL LEVIEUX**, Président et Directeur Général,

D'autre part,

Représentées par :

- **MAITRE ANTOINE LARCENA**, Avocat au Barreau de Lyon, agissant en qualité d'associé de la société TAJ sise 81 Boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne,

ONT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

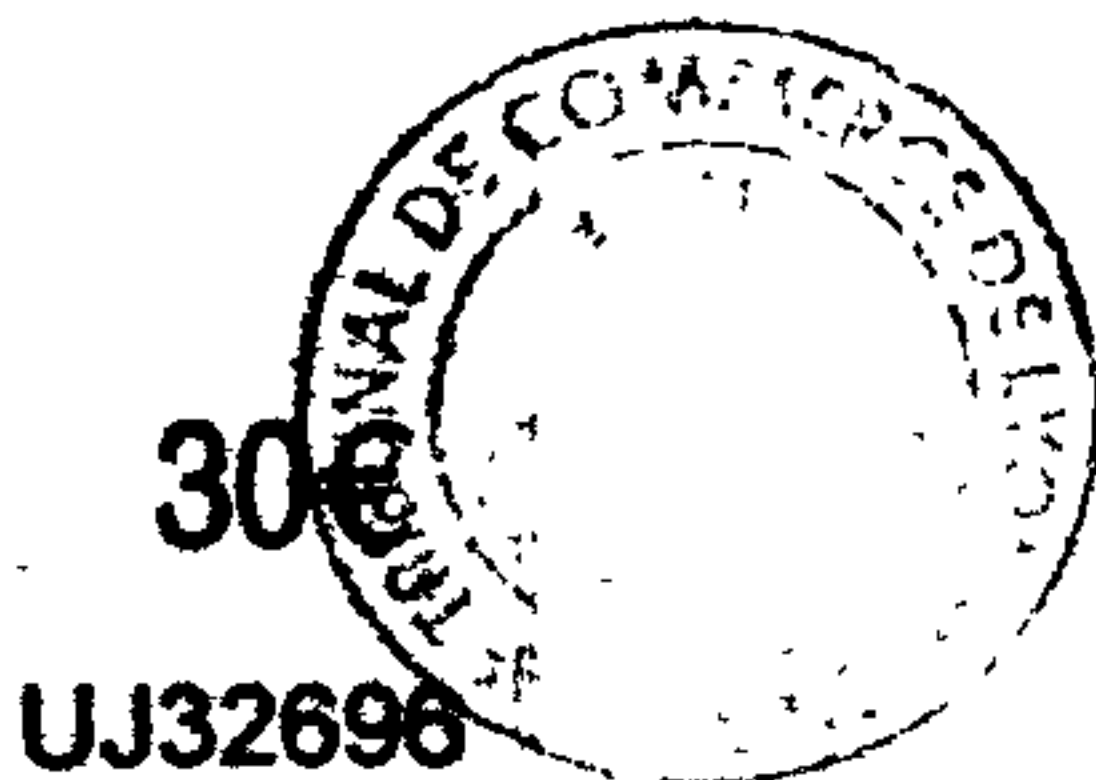
la Société **FINANCIERE IN EXTENSO RHONE ALPES**, société anonyme à conseil d'administration au capital de 2 039 983,00 Euros dont le siège social est à Villeurbanne (69100), 81 Boulevard bataille de Stalingrad, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 393 066 766 RCS Lyon détient :

- 99,99 % du capital et des droits de vote de la société In extenso Rhône Alpes,
- 100 % des parts sociales de la société HSD Finances¹, laquelle détient 100 % du capital et des droits de vote de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable.

En effet, la société Financière In Extenso Rhône Alpes a acquis (i) par voie de cession pour partie le 28 juin 2011 et (ii) d'apport en date du 16 septembre 2011 l'intégralité du capital de la société HSD Finances.

A l'issue de cette opération de croissance externe, les sociétés In Extenso Rhône Alpes et Cabinet Desitter Expertise Comptable ont choisi de réaliser une réorganisation juridique de leurs activités respectives par le biais d'une fusion par voie d'absorption de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable par la société In Extenso Rhône Alpes.

¹ Société à responsabilité limitée au capital de 120.000 euros, dont le siège social se trouve Saint Etienne (42000) – Immeuble le Delta – 1 Allée de l'Electronique et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Etienne sous le numéro 441 343 266 RCS Saint Etienne.



5€
BR40773

NOTE ANNEXE A LA REQUETE

EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS ET A LA FUSION

	Société absorbante IN EXTENSO RHONE ALPES SA au capital de 8 493 150 € Siège social : 81 Boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne 434 713 871 RCS LYON	Société absorbée CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE SAS au capital de 75 000 € Siège social : 1 Allée de l'Electronique – Immeuble le Delta – 42 000 Saint Etienne 343 153 847 RCS SAINT ETIENNE
Activité	Expertise comptable	Expertise comptable
Chiffre d'affaires	13 177 804 Euros	908 947 Euros
Total du bilan	18 652 857 Euros	646 676 Euros
Nombre de salariés	149	11
Nom et adresse des Commissaires aux comptes	<u>Titulaire</u> : Jean-Pierre LE BRIS 4 Rue Mugnier – 78600 MAISONS-LAFFITTE <u>Suppléant</u> : Jean CORNET 103/105 Rue de Paris – 54440 HERSERANGE	<u>Titulaire</u> : Stéphane GUICHARD 2 Place Général Valluy 42800 RIVE DE GIER <u>Suppléant</u> : Pierrick SAUNIER 6 Rue Michel Rondet – 42000 SAINT ETIENNE
Valorisation des sociétés	11 560 k€	1 057 K€

* *
*

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Lyon, assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par les sociétés In Extenso Rhône Alpes et Cabinet Desitter Expertise Comptable, et relative à la fusion entre ces deux sociétés,

Vu les articles L.225-147 et L.236-10 du Code de Commerce,

Désignons comme Commissaire aux apports et à la fusion :

de la société SAFCI Société d'Audit Financier et
de Contrôle Interne
représentée par Monsieur Jacques CONVERT
11 rue Auguste d'Annoix 69003 LYON

Avec pour mission :

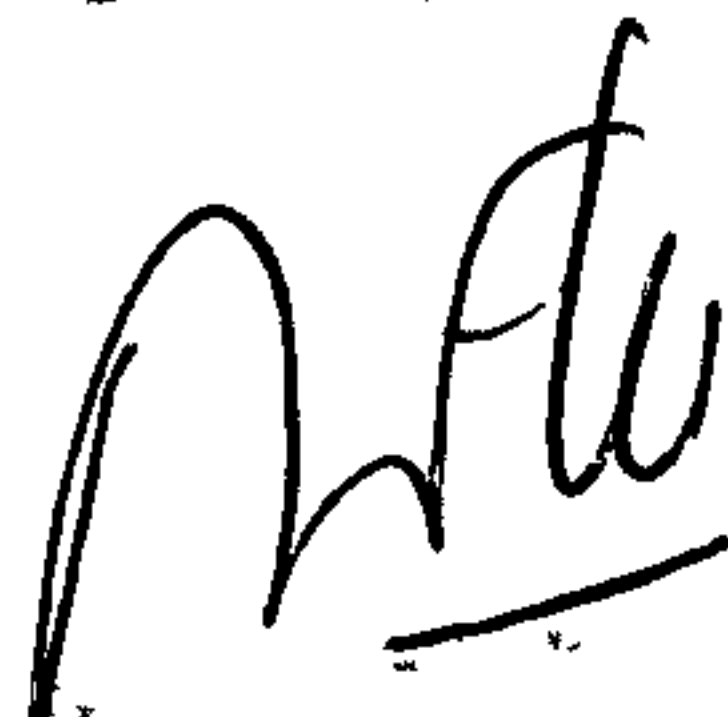
- de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable,
- d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la société In Extenso Rhône Alpes, par la société Cabinet Desitter Expertise Comptable,
- de dire s'il résulte de ces apports, comme de toute autre stipulation projetée, des avantages particuliers,
- de dresser un rapport écrit sur les modalités de cette opération de fusion-absorption,

* * *

FAIT À LYON

LE 08 NOV. 2011

LE PRÉSIDENT



D. FLAUM

LE GREFFIER

